



Instructions aux auteurs *Revue française de gestion*

La **RFG** entend publier des textes innovants, qui allient rigueur et pertinence, et qui soient accessibles à un large public, spécialistes et non-spécialistes du sujet. Il est attendu que les textes abordent des sujets aux enjeux managériaux, environnementaux et sociétaux. Il s'agit ici à la fois d'une spécificité historique de la RFG et d'un souci renouvelé d'adresser des sujets d'importance pour les organisations contemporaines. Depuis le choix du sujet jusqu'à la mise en exergue d'enseignements quant aux incidences des recherches menées (points de vigilance, axes de réflexion et pistes d'action concrètes), la RFG entend être un espace de publication et de mise en visibilité de travaux en écho des préoccupations organisationnelles et sociétales.

Tout auteur souhaitant soumettre un article original ou une autre forme de contribution (cf. ci-dessous), à la *Revue française de gestion*, doit respecter les recommandations exposées ici et déposer leur proposition **anonyme** sur le site internet de la revue <http://lavoisier.fontismedia.com/rfg/>. La soumission à la RFG est totalement gratuite pour les auteurs.

L'anonymat des textes déposés sur la plate-forme de gestion éditoriale est impératif et cela renvoie à l'absence de l'identité des auteurs accolée au titre du texte, au fait de ne pas abuser des auto-citations, ainsi qu'à la suppression dans les paramètres du fichier informatique de leur identité (aller dans « Propriétés » / « Détails »). Tout texte dérogeant à ces règles sera renvoyé aux auteurs pour mise en conformité avant resoumission à l'équipe de rédaction.

Quatre types de contributions peuvent être soumis à la RFG : articles de recherche originaux, articles « point de vue », articles « grand-angle », et « notes de lecture » (recensions d'ouvrages). En cas de doute sur la nature du texte que les auteurs souhaitent soumettre à la revue, ceux-ci sont invités à contacter l'équipe de rédaction. Les consignes pour chaque type de contribution sont présentées dans la suite ainsi que les consignes relatives à la présentation des références bibliographiques, communes à l'ensemble des textes.

Les articles de recherche originaux

La RFG publie des articles de *recherche originaux*, dont les thématiques entrent dans le champ des sciences de gestion et du management. Il est attendu des auteurs qu'ils s'inscrivent dans la ligne éditoriale de la revue (cf. rubrique « Objectifs et domaines »). La notion d'article original fait référence au fait que celui-ci n'ait pas déjà été publié dans une revue ou un ouvrage, en français ou une autre langue. Il est attendu qu'il ne fasse pas non plus l'objet d'une soumission concomitante à une autre revue. Si les auteurs ont réutilisé un jeu de données empiriques déjà mobilisé dans une publication précédente, l'écart doit être notable avec la proposition soumise à la RFG et il est important de le signaler dans la lettre jointe lors de la soumission.

La RFG publie des articles aussi bien *théoriques qu'empiriques*. Les articles théoriques peuvent prendre plusieurs formes (synthèse narrative de littérature, essai théorique, etc.). Ils doivent apporter une contribution notable à l'état des connaissances sur un domaine des sciences de gestion et du management. Les articles empiriques peuvent quant à eux s'appuyer sur des méthodologies variées, qualitative, quantitative ou mixte.

Les textes proposés ne doivent comporter que les développements théoriques et méthodologiques nécessaires à la compréhension et à l'évaluation des propositions et résultats.

Les *aspects méthodologiques* sont présentés dans un encadré d'environ 500 mots et 3 000 caractères espaces non compris, ce qui n'inclut pas la présentation du contexte empirique de recherche qui peut prendre place dans le corps du texte dans le cas des articles basés, par exemple, sur des études de cas. Les auteurs peuvent également soumettre en annexe des compléments méthodologiques (notamment pour les articles quantitatifs) qui pourront, lors de la publication de l'article, être affichés *online* comme « matériel supplémentaire ».

Les *références bibliographiques* doivent être sélectionnées pour leur pertinence et leur utilité dans la construction de l'objet de recherche, de la problématique et de la discussion, afin de rester raisonnable dans leur nombre. La taille de la bibliographie varie donc en fonction du sujet, du cadre théorique, et du format de l'article, des revues narratives de la littérature nécessitant par essence plus de références. La norme haute peut être fixée à environ 2 pages de bibliographie, mais cela est extensible si nécessaire et argumenté.

En termes de longueur, les articles doivent faire aux alentours de 8 000 mots (soit environ 45 000 signes espaces non compris, et un peu plus de 20 pages interligne 1,5), bibliographie comprise. La limite maximale se situe à 10 000 mots. Au-delà de cette limite, un échange avec l'équipe de rédaction avec un argumentaire justifiant de la nécessité de ce dépassement peut être nécessaire. Les textes incluent sur la première page le titre, un résumé de **500 caractères** et une liste de mots-clés en français et en anglais.

Lorsqu'un manuscrit est déposé, une lettre d'accompagnement à destination de l'équipe éditoriale est demandée (et déposée sur la plate-forme dans l'espace dédié). Cette dernière doit permettre aux rédacteurs de la revue d'appréhender le propos de l'article, son ancrage théorique, sa démarche méthodologique, l'originalité et la portée de ses résultats tant sur le plan théorique que managérial, et de juger de sa cohérence avec la ligne éditoriale de la RFG. Les auteurs sont invités à suggérer des experts pertinents en rapport avec leur article, tout en étant très scrupuleux des conflits d'intérêt et donc des proximités excessives.

Les autres rubriques

Aux côtés des articles « classiques », la RFG publie également trois autres types de contributions dans les rubriques « Point de vue », « Grand-angle » et « Notes de lecture ».

Les « **Point de vue** » sont des articles qui, comme leur nom l'indique, défendent un point de vue quant aux débats et aux évolutions en cours dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche en sciences de gestion et du management. Il peut s'agir de discuter du fonctionnement de notre communauté académique, autour des questions d'évaluation, de restructuration du paysage des établissements, des formations, des associations académiques, etc. Le point de vue peut également s'attacher à des théories ou des concepts clefs qui fondent les sciences de gestion et du management. Il peut enfin porter sur des évolutions sociétales qui ont un effet, ou devraient en avoir, sur la gestion et sur le management.

Les textes doivent respecter les mêmes normes de taille maximale qu'un article de recherche (cf. ci-dessus), mais ils peuvent aussi être plus courts.

Les auteurs qui souhaitent proposer un article de ce type peuvent envoyer pour avis un projet de texte (un résumé) à l'équipe de rédaction, ou soumettre directement un texte finalisé. Les auteurs qui soumettent leur article via la plate-forme doivent indiquer dans le texte d'accompagnement de leur soumission que leur article s'inscrit dans cette rubrique. Les articles de la rubrique « point de vue » font l'objet d'une évaluation par l'équipe de rédaction, avec éventuellement l'appui d'évaluateurs/évaluatrices anonymes.

Parmi des exemples de « Points de vue », on peut citer :

– Deslandes G. et Bouilloud J.-P. (2023), « De quoi notre métier est-il le nom ? », *Revue française de gestion*, « Point de vue », vol. 49, n° 307, p. 85-99.

– Lacan A. et Martin V. (2022). « Pour une parole audible des chercheurs en sciences de gestion dans l'espace médiatique. Pistes de solutions », *Revue française de gestion*, « Point de vue », vol. 48, n° 307, p. 85-98.

– Paché G. (2021). « Menaces sur le corps des professeurs des universités en sciences de gestion et du management ? », *Revue française de gestion*, « Point de vue », vol. 47, n° 294, p. 41-51.

Les articles « **Grand-angle** » sont des articles qui possèdent une forte ambition et doivent parler à une audience large (au-delà de la communauté académique) et/ou explorent des questions

anciennes avec un angle réellement nouveau. Les articles publiés dans cette catégorie ont par ailleurs vocation à être immédiatement disponibles en *open access*.

Les textes doivent respecter les mêmes normes de taille maximale qu'un article de recherche (cf. ci-dessus), mais ils peuvent aussi être plus courts.

Les auteurs qui souhaitent proposer un article de ce type peuvent envoyer pour avis un projet (un résumé) à l'équipe de rédaction, ou soumettre directement un texte finalisé. Les auteurs qui soumettent un article à cette rubrique via la plate-forme doivent préciser le nom de la rubrique dans le texte d'accompagnement de leur soumission. L'équipe de rédaction évalue d'abord si le texte peut ou non être publié dans la rubrique. Si elle juge que oui, l'équipe de rédaction nomme alors deux « coachs » non anonymes dont la mission est d'aider les auteurs à développer et améliorer leur article.

Parmi des exemples de « Grand-angle », on peut citer :

– Hirigoyen G. (2023), « La relation d'agence au prisme de la (de)loyauté », *Revue française de gestion*, « Grand-angle », vol. 49, n°310, mai-juin, p. 113-136.

– Goutaland A., Demonsant C., Hatchuel A., Levilain K., Segrestin B. et Vignal G. (2023), « Gérer le risque de black-out. Pour une application du modèle du péril commun », *Revue française de gestion*, « Grand-angle », vol. 49, n°309, p. 101-118.

– Aggeri F. (2015). « Les phénomènes gestionnaires à l'épreuve de la pensée économique standard. Une mise en perspective de travaux de Jean Tirole », *Revue française de gestion*, « Grand-angle », vol. 41, n° 250, p. 65-85.

Notes de lectures. Les « notes de lectures » ont pour but d'attirer l'attention de la communauté sur des ouvrages qui semblent importants au conseil de rédaction de la RFG, ainsi que d'en proposer une analyse critique. Les auteurs et autrices qui souhaitent proposer des « notes de lecture » doivent envoyer leur proposition au rédacteur en chef. Ces propositions sont discutées par l'équipe de rédaction qui peut être amenée à demander des modifications à leurs auteurs.

Une note de lecture se compose d'une recension, soit d'une présentation résumée, du contenu de l'ouvrage et également d'une analyse de celui-ci : mise en évidence de ses apports, de son originalité, mais aussi des aspects laissés dans l'ombre ou traités de manière incomplète, etc. L'auteur de la note de lecture ne se contente pas ainsi de livrer un résumé de l'ouvrage choisi, mais il apporte un complément de compréhension et des pistes de dépassement ou des arguments complémentaires.

À la différence des autres formats d'articles, les notes de lecture sont plus concises, elles peuvent faire entre 3 et 8 pages, pour une moyenne d'environ 3 000 mots.

Les recensions sont en accès libre dès leur publication.

Pour des exemples récents :

– Stévenot A. (2023). « Recension de l'ouvrage de Nicolas Aubert et Xavier Hollandts, *La Réforme de l'entreprise : un modèle français de codétermination* », *Revue française de gestion*, vol. 49, n°310, p. 137-144.

– Chakor T. et Vuattoux J.-C. (2023). « Recension de l'ouvrage de Victor Castanet, *Les fossoyeurs : révélations sur le système qui maltraite nos aînés* », *Revue française de gestion*, vol. 49, n° 308, p. 101-110.

La mise en forme des articles

À l'exception des « Notes de lecture », la première page du texte contient le titre de l'article et un résumé de 500 caractères, en français et en anglais, qui doit être appréhendable facilement et inviter à la lecture.

Dans le corps du texte, les titres et sous-titres de chapitres, sections, doivent être numérotés de façon claire (ex. I, I.1., I.1.1....), être courts et explicites.

Les tableaux, schémas, et autres ajouts sont à insérer dans le corps du texte et cités dans le texte.

Les notes de bas de page sont numérotées et sont en nombre limité.

Les références bibliographiques doivent être citées dans le corps du texte par le nom de l'auteur, la date et éventuellement les pages (Rojot, 1989, p. 205). Si le nombre d'auteurs est supérieur à deux écrire le nom du 1^e auteur puis « *et al.* ».

Elles sont insérées par ordre alphabétique dans la bibliographie finale en fin de texte, en étant présentées ainsi :

– **Pour les ouvrages** : Nom de l'auteur et initiale du prénom (date de publication). *Titre de l'ouvrage*, Éditeur, lieu d'édition.

Ex. : Mintzberg H. (1994). *Grandeur et décadence de la planification stratégique*, Dunod, Paris.

– **pour les articles** : Nom de l'auteur et initiale prénom (date de publication). « Titre de l'article », *Titre de la revue*, vol. x, n° y, mois de publication, p. x-y

Ex. Koenig G. (1996). « Karl. E. Weick », *Revue française de gestion*, vol. 39, n° 108, mars-mai, p. 57-70.

– **pour les articles/chapitres publiés dans un ouvrage** : Nom de l'auteur et initiale prénom (date de publication). « Titre de l'article/chapitre », *Titre de l'ouvrage*, nom des auteurs de l'ouvrage, Éditeur, pages du chapitre

– **pour une thèse ou mémoire** : Nom de l'auteur et initiale prénom (date de publication). « Sujet de la thèse », Thèse de doctorat en..., Institut.

Acceptation de l'article

Une fois l'article accepté les auteurs doivent envoyer une version word finalisée à l'éditeur complétée de leurs noms, prénoms et institutions. Dans le cas d'un papier écrit à plusieurs, l'ordre des noms de familles des auteurs est à la discrétion de ceux-ci : par ordre alphabétique ou par ordre décroissant de contribution.